



Nos réf :
Direction Générale des Services

Monsieur VOIDE Gérard
Collectif des Riverains et Victimes du CMMP

Affaire suivie par : Claire DUMATS-D.G.A.
N° de poste : 01 48 79 62 63

21 rue du Commerce (escalier5)
94 310 ORLY

Vos réf : votre courrier reçu le 24 juillet 2014

Objet : Comité de pilotage amiante – Dispositif
ARS de recherche et de suivi des personnes exposées
autour de l'ancienne usine CMMP

Monsieur,

Votre courrier en références concernant le dossier amiante, a retenu toute mon attention. Vous y abordez deux points essentiels pour lesquels je souhaite vous apporter des précisions :

-En ce qui concerne le fonctionnement du comité pilotage amiante, je tiens à vous rassurer. Le Docteur ALLOUCH est confirmé dans ses fonctions de coordination des actions du comité, et comme référent amiante pour la ville d'Aulnay-sous-Bois. Les services municipaux de la Santé, dont notamment le service Hygiène, continueront à accompagner le comité de pilotage en lien avec Madame DELMONT-KOROPOULIS Adjoint au Maire en charge entre autres des questions de santé publique.

-Pour le dispositif à mettre en place sur la recherche et le suivi des personnes exposées, deux volets sont à évoquer suite à l'envoi prochain par l'Agence Régionale de Santé des 200 premiers courriers sur les 11 000 prévus :

. La logistique : je vous confirme la mise à disposition d'un bureau d'accueil pour le comité de pilotage, au sein de la structure du C.M.E.S. et la participation du personnel d'accueil pour la prise en charge des appels téléphoniques pour l'orientation vers la permanence qui sera assurée par le Docteur ALLOUCH. Une réunion d'information pour le personnel sera organisée en septembre afin de donner les meilleures consignes pour traiter les appels qui arriveront directement au C.M.E.S. ou en décalage avec la plateforme téléphonique de l'A.R.S.

. L'arrêté ministériel du 27 mai 2014 portant sur l'utilisation des données du répertoire national interrégimes des bénéficiaires de l'assurance maladie : vous m'alertez sur une disposition de cet arrêté qui précise dans son article 4 que « ces données ne seront conservées que pendant la période nécessaire à l'agence régionale de santé d'Ile-de-France pour proposer un suivi médical aux personnes concernées par l'envoi d'un unique courrier postal ».

Il est effectivement essentiel que tout soit mis en œuvre afin de permettre à toutes les personnes potentiellement concernées de se manifester auprès de l'A.R.S. et/ou du dispositif local de la ville pour poser toutes les questions utiles pour elles-mêmes ou leurs proches, et ainsi être orientées vers les bons interlocuteurs.



Ceci est d'autant plus important que nous ne pouvons pas mesurer aujourd'hui le nombre d'appels à recevoir et sur quelle durée ils auront lieu, au fur et à mesure de l'envoi des 11 000 courriers qui vont partir par vagues successives de l'A.R.S.

Je suis très attaché à l'engagement pris sur la durée pour la recherches de ces personnes pour leur garantir le meilleur accompagnement possible, en partenariat avec tous les acteurs institutionnels et associatifs.

Ainsi, je vous informe que je vais saisir la Ministre des Affaires Sociales et de la Santé au sujet de ce dossier afin d'obtenir la garantie que les données puissent être conservées et que cette action de santé publique de recherche et de suivi des personnes, soit pérennisée dans le temps. Je ne manquerai pas de vous en transmettre copie.

La ville d'Aulnay-sous-Bois a le devoir d'aider ses administrés dans cette pénible démarche dont l'impact raisonne bien au delà du plan local.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Bruno Beschizza

Bruno BESCHIZZA

Maire d'Aulnay-sous-Bois

Conseiller Régional d'Ile-de-France



[Handwritten signature in blue ink]